PR-793

Fo

No 178/11

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

31 MAI 2011

Diffusion
M. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Moret
Burri
Macherel
Mmes Charollais
Fauconnet Falotti
M. Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

DÉCISION

du 26 MAI 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 22 mars 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 22 mars 2011, ayant pour objets :

- **ratification de l'accord à l'octroi, à l'Association Nicolas-Bogueret, d'un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 99 ans, sur une partie des parcelles N^{os} 2129 et 5191, feuille 12 de Genève, section Petit-Saconnex, sises avenue Blanc / avenue de France, pour la construction d'un établissement médico-social (EMS) ou de toute autre structure permettant d'accueillir des personnes âgées,**
- **autorisation accordée au Conseil administratif de le convertir en acte authentique,**

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
SSCO-SF, RF	1 ex
SSCO	2 ex